



Extrait des discussions tenues à l'assemblée des MRC du 22 juin 2020

RÉSOLUTION AMRC-2020-06-22/01
Réorganisation du ministère de
l'Économie et de l'Innovation et
mise en place du nouvel
Investissement Québec

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de la *Loi sur Investissement Québec* modifie le rôle de l'organisme ainsi que celui du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a appuyé le projet de loi parce qu'il permettait la redéfinition des rapports entre Investissement Québec et les services de développement local par l'établissement d'un véritable partenariat basé sur le respect des rôles de chaque niveau;

CONSIDÉRANT QUE la présentation préparée par le MEI qui circule sur le territoire depuis quelques semaines pour présenter le déploiement de la réforme donne la perception de l'abolition d'un grand nombre de postes de fonctionnaires, de fermetures de bureaux en région et de concentration des pouvoirs décisionnels dans 6 unités régionales;

CONSIDÉRANT QUE les régions ont assisté à une diminution constante de la présence de l'État dans les communautés (abolitions de postes, fermetures de bureaux, etc.) malgré des promesses maintes fois répétées;

CONSIDÉRANT QU'à première vue, le contenu de la présentation du MEI va à l'encontre des engagements du premier ministre d'établir une relation de partenariat avec les élus et MRC et de transférer 5 000 emplois publics en région;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de la présentation du MEI ne respecte pas les régions administratives et par le fait même des lieux de concertation mis en place par les élus depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de la présentation du MEI présente Investissement Québec comme le responsable du développement local et régional et de la mobilisation des acteurs, faisant fi du rôle et des responsabilités des MRC en ce domaine inscrits dans la loi;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a fait appel aux MRC pour la mise en place du Fonds d'urgence aux PME et que celles-ci ont démontré leur capacité à mobiliser leurs ressources et leurs partenaires pour soutenir les entreprises de leur territoire;

Il est proposé par les membres de l'assemblée des MRC que la FQM :

INDIQUE au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon qu'elle est toujours disposée à appuyer la réforme d'Investissement Québec dans la mesure où les principes suivants sont respectés :

- Le nombre d'employés (ETC) du MEI et d'Investissement Québec une fois regroupés soit en croissance dans les régions et MRC du Québec;
- Les postes d'Investissement Québec avec port d'attache en région et dotés de vrais pouvoirs décisionnels soient plus nombreux qu'auparavant et que leur lieu de résidence soit le plus près possible de leur territoire d'intervention;



- Le rôle des MRC et de leur service de développement comme porte d'entrée pour les petites et moyennes entreprises et comme mobilisateur du milieu, en collaboration avec les responsables d'Investissement Québec sur leur territoire, soit également reconnu;
- Tout en reconnaissant la nécessité que le soutien aux entreprises se déploie selon leurs besoins, le déploiement de la réforme d'Investissement Québec et du MEI respecte le découpage des régions administratives du gouvernement du Québec et les lieux de concertation mis en place par les élus;
- Les unités régionales du MEI sont en fait des bureaux de coordination et d'orientation en matière de politique et de conception de programmes;
- Les moyens et les capacités d'intervention relèvent des directions et des professionnels d'Investissement Québec déployés sur le territoire, le plus près possible des MRC, dans le but notamment d'établir un partenariat solide entre les deux niveaux en matière de suivi et de partage de dossiers.

Copie conforme de la résolution AMRC-2020-06-22/01 adoptée par l'assemblée des MRC le 22 juin 2020



SYLVAIN LÉPAGE
Directeur général

23/06/2020

Date